

Absences de 5 jours et plus pour motif médical

QUOI SAVOIR

Plusieurs membres de l'APS nous ont signalé des problèmes liés à la documentation médicale soumise à Canada vie, entraînant des rejets au motif que le certificat médical fourni par le médecin ne contenait pas tous les éléments nécessaires à l'évaluation du

Formulaire « rapport d'absence médicale »

Afin d'éviter un rejet simplement basé sur une non-conformité (manque d'informations nécessaires pour traiter le dossier), il est fortement recommandé de faire remplir le document « rapport d'absence médicale » pour toute absence pour laquelle vous consultez un médecin en cas estimée de 5 jours et plus.

Un autre document fourni par un médecin pourrait être conforme s'il contient les éléments requis définis dans le formulaire ci-haut mentionné. Cela dit, pourquoi risquer des problèmes de conformité si vous pouvez les éviter en utilisant le formulaire officiel!

Voici un lien direct où trouver le formulaire en question dans iO :

https://drive.google.com/file/d/0B0M_tDxcShhsSFZGTWt6MmF6dW8/view?

https://drive.google.com/file/d/0B0M_tDxcShhsQk8wWXVBY1hOLWc/view?

Ayez-le avec vous lors de chaque rendez-vous médical

La meilleure façon d'éviter les problèmes de conformité est d'apporter une copie du formulaire à chaque rendez-vous médical afin que votre médecin puisse le remplir en cas de besoin pour un congé médical de 5 jours ou plus. Si vous avez un médecin de famille, vous pouvez lui suggérer de conserver une copie dans votre dossier.

Information additionnelle

Nous vous invitons à consulter la politique institutionnelle de Radio-Canada à l'adresse suivante :

<https://io.cbrc.ca/?lang=en/#/resources/disability-management-gestion-d-invalidite-1.3099082>

<https://cbc.radio-canada.ca/fr/vision/gouvernance/politiques-institutionnelles/ressources-humaines/conges/invalidite>

Commencer du bon pied

Il est vrai que cette obligation peut être désagréable, nous en convenons. Cependant, c'est une étape essentielle pour traiter votre demande de congé de maladie de 5 jours et plus.

Commencez du bon pied afin de mieux démarrer le processus d'absence.